



N° 216 JUILLET AOUT 1974

PRIX 0^F50

CONTRE LE PLAN D'AUSTERITE ET DE REGRESSION SOCIALE

L'unité
N° 114 3E L'hebdomadaire du Parti socialiste

le JOURNAL de paris
100 AVENUE PARMENTIER PARIS 11^e TÉLÉPHONE 357.70.90
EDITIONS POLITIQUES ET CULTURELLES
Directeur Philippe TESSON

l'Humanité
ORGANE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Le Monde
ZU CAIRE
Directeur Jacques Fouvet

Giscard : PROMESSES ET ACTES

**MOBILISATION
UNITE ACTION**

**MOBILISATION
UNITE ACTION**

USINOR-DUNKERQUE : LA MORT D'UN HOMME

Un ouvrier des hauts-fourneaux est mort récemment, brûlé vif, et 5 de ses camarades ont été gravement brûlés. Le jour des obsèques, l'ensemble des travailleurs ont cessé le travail toute la journée. Les ouvriers des 4 hauts-fourneaux, soit 160 travailleurs, ont fait grève pendant 2 jours, totalisant 32 heures de grève. Puis, à l'initiative des organisations syndicales, et surtout de la C.F.D.T., ils ont « refusé de reprendre le travail » tant que les conditions de sécurité ne seraient pas mieux assurées. Pour seule réponse, la direction d'Usinor décidait, le 8 juin, le lock-out de 2 000 travailleurs...

Le mépris de la direction est intolérable, la mort d'un jeune ouvrier de 27 ans ne doit pas beaucoup l'empêcher de dormir, tant que cela n'empêche pas sur ses profits.

Les travailleurs ne laisseront pas USINOR - Dunkerque jouer avec leur vie, ils exigeront des mesures radicales pour assurer leur sécurité, et avoir la certitude qu'une nouvelle éruption de matière en fusion ne se reproduira pas. Le lock-out de la direction est un défi indéniable aux travailleurs qui ne toléreront pas qu'USINOR - Dunkerque agisse de cette manière.

MANUBAT PINGEON :

Union et détermination des Travailleurs pour des salaires décents

Une action importante vient d'avoir lieu dans cette entreprise qui se situe à BELLEY dans l'AIN et qui est spécialisée dans la construction de matériel de travaux publics.

Les travailleurs de PINGEON ont eu rapidement leur pouvoir d'achat entamé par l'inflation galopante et l'accord signé au mois de mars par leurs organisations syndicales s'est révélé largement insuffisant. Les délégués demandèrent donc une réunion extraordinaire, pour actualiser leur accord de salaires. Les revendications étaient : salaire minimum 1 500,00 F et alignement de la grille PINGEON sur la grille CEFILAC (entreprise voisine).

C'est par un vote à bulletin secret, avec la participation de tous les ouvriers et employés, que la grève illimitée fut décidée à 67 %.

Il faudra donc quatre jours de grève illimitée dans l'unité et la détermination pour obtenir satisfaction. Le renforcement de la C.F.D.T. et de la C.G.T. démontre que l'union est un gage de réussite et d'efficacité.

RESULTATS DE LA GREVE

Augmentation au 1er mai 1974 de 120,00 F uniformes avec garantie du salaire mini du S 1 à 1 500 F pour 40 h au 1er juillet 1974.

Augmentation au 1er juillet 1974 de 3 % sur tous les salaires.

DANS LES GARAGES, L'ACTION A PAYE...

Dans la V.M. de Juin, nous informions de l'action engagée par les travailleurs des garages Lorientais. À cette époque, devant l'intransigeance patronale, ils avaient dû durcir leur action.

Le 22 mai, ils obtenaient satisfaction et le travail reprenait dans l'unité.

— augmentation générale uniforme de :

- 0,40 F en avril
- 0,80 F en mai

— prime de transport :

- 24,00 F de 4 à 10 km
- 36,00 F au-dessus de 10 km

— Prime de fin d'année de 400,00 F

— nouvelle commission paritaire en juillet.

Pour les travailleurs Lorientais, l'action a été payante. Un tract C.F.D.T., diffusé massivement dans la région, souligne l'importance de cette victoire sur les revendications, mais aussi la prise de conscience qui s'est développée chez les travailleurs durant ces 9 semaines de lutte.

Cependant, l'action continue chez PEUGEOT, à BREST

Forts de la victoire de leurs camarades lorientais, ils sont plus déterminés que jamais à obtenir la satisfaction de leurs revendications.

ACTIONS

EN BREF

ACIERIES DU BREUIL (Groupe CREUSOT-LOIRE) au Creusot

Le 1er juin, lock-out de l'usine suite aux débrayages qu'effectuaient les travailleurs depuis le 18 mai pour l'amélioration du travail en continu, les salaires, les classifications, l'amélioration des conditions de travail. Après une négociation entre les syndicats C.F.D.T. et C.G.T. et la direction, le personnel jugeait les propositions de la direction insuffisantes et les refusaient par un vote à bulletin secret. Les travailleurs ont réagi au lock-out par l'occupation de tous les ateliers.

SOLMER à FOS

La nouvelle acierie vient de connaître sa première journée de grève. Fin mai, les travailleurs étaient appelés par l'ensemble des organisations syndicales : C.F.D.T., C.G.T., F.O. et C.G.C., à un mouvement de grève de 24 heures, pour : — le renouvellement du salaire minimum ;

- l'harmonisation des salaires entre les ouvriers venant de Lorraine et ceux nouvellement embauchés directement à Fos, ces derniers étant moins payés ;
- la réduction du temps de travail, notamment les 40 heures pour les feux continus ;
- l'aménagement du temps de transport à l'intérieur du complexe de FOS.
- l'amélioration des conditions de travail.

ACIERIES DU FURAN à SAINT-ETIENNE

Depuis le 17 mai, grève totale des 450 ouvriers, pour la plupart des travailleurs immigrés. La grève a démarré à la suite du licenciement d'un travailleur, jugé par la direction comme étant à l'origine du mouvement revendicatif. Les travailleurs demandent en premier lieu la réintégration de leur camarade licencié, mais aussi la fixation du salaire minimum à 1 300 F, la réduction de la durée du travail, compensée intégralement, ainsi que le paiement du temps de casse-croûte. La C.F.D.T., qui ne comptait que 2 militants avant le conflit a mené une action vigoureuse dans cette lutte, et de nombreux travailleurs sont venus rejoindre la Section C.F.D.T. depuis le début du conflit.

USINOR à LONGWY

Les travailleurs de la tôle, avec leurs organisations syndicales C.F.D.T. et C.G.T., ont fait grève pendant 39 jours en avril et mai. Leurs revendications étaient déposées depuis longtemps, mais la direction opposait un refus systématique à leur examen.

Celles-ci portaient sur :

- le repos du dimanche après-midi.
- un rattrapage des salaires de 4,7 % pour les feux continus ;
- 200 F par mois pour tous ;
- la refonte des classifications.

Cette grève, au cours de laquelle les travailleurs, et particulièrement la C.F.D.T., ont fait preuve d'une grande combativité s'est terminée sur des résultats d'une portée limitée du fait de l'opposition résolue de la direction aux revendications des travailleurs de la tôle, ainsi que l'isolement dans lequel la C.F.D.T. s'est trouvée.

Néanmoins un résultat très important à l'actif de cette grève : 130 travailleurs de la tôle sont venus grossir les rangs de la Section C.F.D.T.

EMPLOI : Des promesses de Giscard, à la réalité des entreprises

SIMCA CHRYSLER

La mascarade de la direction de CHRYSLER FRANCE, aidée de la C.F.T., n'a trompé ni les travailleurs, ni les organisations syndicales C.F.D.T. et C.G.T. Le projet de licenciement de 350 ouvriers spécialisés, 150 professionnels, 139 employés et techniciens et 45 cadres se trouve camouflé par la direction qui cherche à accréditer dans l'opinion publique qu'elle renonce au 684 licenciements envisagés, alors qu'en fait, elle maintient les suppressions d'emploi.

En effet, en annonçant qu'elle proposera aux intéressés une mutation dans une autre entreprise (ce qui est d'ailleurs l'application stricte de l'accord sur l'emploi du 25 avril 1973), et qu'en cas de refus, elle leur paierait leurs indemnités de licenciement, elle démontre elle-même toute la manœuvre.

En donnant, selon la direction CHRYSLER, son accord à cette opération de caractère strictement publicitaire, avant même de recevoir les organisations syndicales représentatives C.F.D.T. et C.G.T. qui lui en ont fait la demande, si cela est vrai, le nouveau Ministre du Travail donne peu de crédibilité aux réformes sociales annoncées au cours de la campagne présidentielle, et illustre de quelle manière le nouveau gouvernement entendrait s'opposer aux politiques menées par les sociétés multinationales, et à leurs conséquences pour les travailleurs. La F.G.M./C.F.D.T. voit se confirmer, à travers cette manœuvre la volonté délibérée de la direction de CHRYSLER FRANCE de violer l'accord sur l'emploi, illustrée par le refus de répondre, au cours du Comité Central d'Entreprise, aux questions des représentants de la C.F.D.T. et de la C.G.T., et à la lettre du 30 mai 1974 de la Fédération Générale de la Métallurgie C.F.D.T.

La F.G.M./C.F.D.T. demandera à l'U.I.M.M. quelles mesures elle entend prendre pour qu'un de ses principaux adhérents respecte sa signature.

Nous dénonçons également les incidents survenus à la sortie du Comité Central d'entreprise, et provoqués par les délégués C.F.T. qui entendaient empêcher les journalistes d'interviewer les délégués C.F.D.T. et C.G.T.

GENERAL MOTORS

La direction envisage de licencier 50 travailleurs de l'établissement de GENNEVILLIERS. La F.G.M./C.F.D.T., qui est intervenue au Ministère du travail, demande que des mesures soient prises pour garantir les ressources et l'emploi de tous les travailleurs, surtout que ceux-ci ont été déjà lourdement pénalisés dans leur pouvoir d'achat par 6 semaines de chômage technique.

H.K. PORTER :

Sauver un potentiel industriel et humain de qualité

Le 11 juin 1974, une délégation des Travailleurs et Organisations Syndicales C.F.D.T. - C.G.T. - F.O. et C.G.C. accompagnés de leurs Fédérations, ont été reçus au Ministère du Travail, à leur demande, pour entretenir le représentant du Ministre de la situation de l'entreprise et des solutions à apporter pour garantir l'emploi des 500 travailleurs menacés de licenciements et le non-démantèlement de l'entreprise.

La Fédération Générale de la Métallurgie C.F.D.T. a dénoncé la manipulation dont l'établissement de Marpent a fait les frais et qui a conduit celui-ci artificiellement à une situation de crise.

En fait, apparaît clairement la nocivité des firmes multinationales dont les ordres arrivent de Détroit ou de Chicago, sans se soucier de la situation des travailleurs de l'entreprise et de leurs familles.

Les solutions avancées par la Direction Générale de H.K. PORTER pour rentabiliser l'entreprise sont totalement dénuées de logique, si ce n'est celle de sacrifier à terme l'ensemble de l'entreprise.

Et pourquoi la direction H.K. PORTER a-t-elle refusé des appels d'offres de la S.N.C.F. et d'autres sociétés, sinon dans la même logique, de faire apparaître l'entreprise comme non rentable ?

Cette situation est inadmissible !

Nous avons demandé au Ministère du Travail que tous les licenciements soient supprimés dans l'attente d'une solution industrielle.

Dans ce sens, le Ministère du Développement Industriel doit prendre ses responsabilités et assurer la recherche de cette solution dans l'intérêt des travailleurs de H.K. PORTER et du niveau d'emploi du Bassin de la Sambre.

Les représentants des travailleurs de H.K. PORTER et des Fédérations C.F.D.T. - C.G.T. - F.O. et C.G.C. ont insisté pour que la solution au problème d'emploi soit trouvée très rapidement.

SNIAS

Nouveau coup dur pour les travailleurs

Après les 900 emplois supprimés récemment à Toulouse, c'est maintenant l'abandon officiel par la SNIAS de son établissement de Chateauroux, employant actuellement près de 800 personnes. Le processus de liquidation, engagé depuis plusieurs mois par la Direction Générale de la SNIAS, n'a été officiellement annoncé au Comité d'Entreprise de Chateauroux que le jeudi 6 juin 1974. L'usine serait rachetée par la Saviem. Une fois de plus, les organisations syndicales sont mises devant le fait accompli. Par delà les problèmes d'emploi, aux conséquences graves pour les travailleurs, la FGM-CFDT dénonce la volonté du nouveau gouvernement qui, par des opérations ponctuelles de démantèlement de l'industrie aéronautique nationale, a plus que jamais pour objectif de livrer l'Europe à l'hégémonie américaine.

La FGM-CFDT décide de tout mettre en œuvre pour imposer la garantie de l'emploi. Elle a adressé à l'UIMM une nouvelle demande de réunion de sa commission sectorielle, réunion que l'UIMM avait prévue pour l'automne dernier et qu'elle s'est, jusqu'à ce jour, refusée de réunir.

TITAN-CODER

Encore des licenciements

Soixante-dix-huit emplois seront supprimés dans les prochains jours dans les secteurs « administratif » et « réparation ferroviaire ». Ces suppressions se traduiront, en fait, par quarante-trois licenciements, dix préretraites et vingt-cinq reclassements intérieurs ou extérieurs à l'entreprise.

Deux-cent soixantequinze salariés avaient déjà été licenciés au mois d'août 1973 à la suite d'erreurs et de gabegies de la direction de l'entreprise. La F.G.M.-CFDT et la section syndicale de Coder étaient intervenues à l'époque auprès du Ministère de l'Industrie avec la F.T.M.-CGT. Malgré les apaisements du Ministère, le plan « d'assainissement » élaboré par celui-ci avait abouti aux licenciements.

Comment faire aboutir mes revendications ?



- salaire et pouvoir d'achat
- garantie de l'emploi
- amélioration des conditions de vie et de travail
- une convention collective nationale
- accroissement des libertés et droits syndicaux

**Comment participer activement à la construction
d'une autre société, où je pourrais pleinement assumer
mes responsabilités et maîtriser mon avenir ?**



Des milliers de métallurgistes, ouvriers, employés, techniciens, cadres, s'interrogent comme toi.

Une seule réponse, renforcer la F.G.M. / C.F.D.T.

**TOUS ENSEMBLE, IMPOSONS LA SOLUTION DE NOS
REVENDICATIONS ET CONSTRUISSONS NOTRE AVENIR.**

Adhère à la CFDT

L.C.C.-C.I.C.E.
(Filiale de THOMSON-CSF)
à Saint-Appolinaire

LA C.F.T. NON REPRESENTATIVE

Le Tribunal d'Instance de Dijon a, sur recours des Sections syndicales C.F.D.T. et C.G.T. de l'entreprise, rendu fin mars un jugement prononçant la non-représentativité de la C.F.T. et lui déniant ainsi le droit de présenter des candidats au premier tour des élections des membres du Comité d'Entreprise.

Les « Attendus » du jugement sont éloquents :

« Attendu que les documents qu'elle a fournis ne font que confirmer sa très faible activité syndicale, qu'elle n'a pas pu notamment produire ni de comptes-rendus de réunions régulières et fréquentes (...), ni une comptabilité normale (...) »...

« Attendu qu'en ce qui concerne le nombre de ses adhérents, la C.F.T. n'a pas davantage présenté de documents indiscutables »...

« Attendu que sa représentativité déjà discutable à l'origine est de moins en moins admissible, qu'en effet son audience auprès des électeurs a été en diminuant d'année en année... »

« Attendu qu'en ce qui concerne son indépendance, il est difficile de porter une appréciation, mais qu'il faut pourtant observer que le taux des cotisations... est très bas..., et qu'il n'est nullement certain qu'elles aient été recouvrées »...

Au moment où, après l'élection de Valéry GISCARD D'ESTAING à la Présidence de la République, la C.F.T., qui a soutenu le candidat de la droite, peut espérer certain soutien de la part des milieux gouvernementaux pour accéder à la qualité d'organisation syndicale représentative au niveau national, de tels jugements viennent dé-

montrer la véritable nature de la C.F.T..

Dans le même sens, la C.G.T. a publié des documents très compromettants sur la C.F.T., d'abord en mars 1974 sur la C.F.T. - BERLIET, puis début juin. Tous ces documents prouvent sans ambiguïté, les liens de la C.F.T. avec le patronat : c'est lui qui organise ou soutient son implantation, qui la « subventionne » grassement, au besoin en détournant des fonds de leur destination réelle, (comme les cotisations pour la Formation professionnelle, utilisées pour la formation « syndicale » des membres de la C.F.T.), ainsi que ses liens avec certaines officines de travail temporaire qui mettent au point un système de renseignements sur les travailleurs, qui se chargent de recruter des « légionnaires, paras, C.R.S., etc... » pour constituer les hommes de main de la C.F.T.

Aujourd'hui, la C.F.D.T. et les véritables organisations syndicales doivent être particulièrement vigilantes et dénoncer les agissements de cette organisation. La C.F.D.T. fera tout ce qui est nécessaire, et ne peut admettre le jugement qui vient d'être rendu par la XVIII^e Chambre correctionnelle de Paris. André BERGERON, Secrétaire Général de Force Ouvrière, avait déclaré, lors d'une émission radiophonique : « La C.F.T. ne vit que par la volonté des employeurs dans un certain nombre d'entreprises. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons admettre qu'on donne à la C.F.T. la respectabilité qu'elle ne mérite pas ». C'est cette phrase qui a entraîné sa condamnation, pour diffamation envers la C.F.T. !

23e congrès mondial de la F.I.O.M.

Du 2 au 6 juillet 1974, se déroulera à STOCKOLM le 23e Congrès International des Travailleurs de la Métallurgie.

La F.G.M. participera à ce Congrès par une délégation de 6 camarades conduite par son secrétaire général Jacques CHEREQUE.

L'ordre du jour prévoit, outre le compte rendu d'activité des différents secteurs de la F.I.O.M. (activités régionales — problèmes économiques et sociaux, départements industriels), l'approfondissement de la réflexion sur les problèmes de conditions de travail.

ITALIE : Après l'attentat fasciste de Brescia grève générale des travailleurs.

C'est au cours d'une manifestation organisée par les trois confédérations syndicales (C.G.I.L. U.I.L.M.-C.I.S.L.) et les organisations anti-fascistes que la bombe a explosé faisant 7 morts et plus de 100 blessés.

Cette manifestation avait justement pour but de protester contre la recrudescence des activités fascistes dans la région de BRESCIA.

Les travailleurs italiens ont réagi vigoureusement à cette provocation fasciste par une grève générale de 4 heures qui a paralysé tout le pays.

La F.G.M./C.F.D.T. a adressé le télégramme suivant à la Fédération Unitaire de la Métallurgie italienne :

« Fédération Métallurgie C.F.D.T. exprime indignation métallos français après attentat BRESCIA.

« Manifeste solidarité profonde aux travailleurs italiens devant tentatives minorités fascistes de briser par terreur processus unitaire, démocratique et conquêtes sociales.

« Salut avec émotion victimes de violence extrémiste. Assure F.L.M. sentiments de classe ».

GREVE AU CENTRE NUCLEAIRE DE LA HAGUE

Un préavis de grève a été déposé le 7 juin par les syndicats CFDT et Force Ouvrière du Centre de La Hague pour une grève de 24 heures le jeudi 13 juin.

Cette grève, considérée par les syndicats comme une action d'avertissement, porte sur les revendications suivantes :

- * Une augmentation de salaire uniforme de 250 F pour le premier semestre de 1974.
- * La suppression de l'abattement de zone.
- * La diminution du temps de travail à 40 heures par semaine et 36 heures pour les personnels postés.
- * La revalorisation du salaire des travailleurs postés.

La revendication d'une augmentation de salaire uniforme est justifiée en particulier par le fait que les augmentations accordées au personnel du CEA depuis le 1er janvier 1974 ont été seulement de 4,25 %, situation aggravée à La Hague où les salaires sont les plus bas du CEA, surtout pour les travailleurs postés.

Le centre de La Hague, situé près de Cherbourg, comprend environ huit cents agents du CEA, dont 400 environ travaillent à l'usine ; il y a aussi des personnels d'entreprises extérieures. Dans l'usine, on traite les combustibles irradiés en provenance des centrales nucléaires : dégagement, séparation et traitement de l'uranium, du plutonium et des produits de fission ; stockage des matières radioactives. Le retraitement des combustibles irradiés est éga-

lement fait en France à MARCOULE et une usine sœur de celle de La Hague est implantée à WINDSCALE, en Angleterre ;

Les conditions de travail à l'usine de La Hague sont très pénibles, et les incidents sont nombreux par suite du manque d'effectifs face à l'accroissement de la production, de l'importance insuffisante donnée à la formation et à la sécurité des travailleurs, de la mauvaise organisation du travail et d'une tendance qui s'accélère à faire passer la production avant tout.

Un accident, survenu en septembre au centre de WINDSCALE en ANGLETERRE vient juste d'être connu. Trente-cinq travailleurs ont été irradiés, dont plusieurs à une dose de radiation supérieure à la dose limite. L'usine nucléaire de WINDSCALE est analogue au centre de La Hague, et on comprendra mieux l'importance des revendications concernant les conditions de sécurité dans l'usine.

Déjà, le 8 juin 1972, les travailleurs de La Hague étaient en grève à l'appel de leurs organisations syndicales CFDT et Force Ouvrière, sur les conditions de travail.

Aujourd'hui, lassés d'être les laissés pour compte d'un développement de l'électronucléaire dont ils sont l'un des maillons essentiels, ils réclament un peu plus de justice dans la rémunération de leur travail, et du temps pour vivre.

ACTIONS. ELECTIONS. RESULTATS. ACTIONS. ELECTIONS.

RENAULT FLINS

PROGRESSION DE LA C.F.D.T. Mais 14 candidats nord-africains (4 C.F.D.T.- 10 C.G.T.) éliminés par une minorité d'électeurs

Aux élections de délégués du personnel qui viennent de se dérouler à RENAULT FLINS, la C.F.D.T. gagne 396 voix et 1,63 % des suffrages exprimés.

La C.F.D.T. dénonce une fois de plus le caractère rétrograde de la Cour de Cassation, qui a confirmé sa jurisprudence antérieure (la validité du raturage minoritaire) en cassant le jugement de MEULAN qui avait considéré dans un arrêt en date du 26 juin 1973, que le raturage systématique par un certain nombre d'électeurs des candidats aux noms à consonance étrangère, constituait des pratiques de discriminations raciales qui tombent sous le coup de la loi anti-raciste du 28 mai 1971, et contraires aux conventions internationales ratifiées par la France.

Le vote préférentiel, ainsi instauré et confirmé par la Cour de Cassation, contre la volonté du législateur, permet à 5 % d'électeurs d'imposer leur choix aux 95 autres.

Pour la C.F.D.T., tant que ne sera pas modifiée par voix législative la jurisprudence de la Cour de Cassation, l'égalité des droits à l'éligibilité des travailleurs immigrés restera un vœu pieux !

RESULTATS ELECTIONS 1er COLLEGE - Ouvriers, Employés

Inscrits : 17.829 - Votants : 13.920 -
Blancs, nuls : 1.233 - Exprimés : 12.676

C.F.D.T. : 4.230 voix (+ 396)	33,37 % (+ 1,63 %)
C.G.T. : 6.851 voix (+ 145)	54,04 % (- 1,57 %)
F.O. : 1.595 voix (+ 69)	12,58 % (- 0,06 %)

COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE

La C.F.D.T. largement en tête, améliore ses résultats. Les élections aux C.E.A. sont particulièrement intéressantes, par la chute spectaculaire de la C.F.T., de la C.G.F.I. et du S.P.A.E.N., toutes, simili-organisations syndicales qui sont jugées ainsi à leur juste valeur par les travailleurs.

	INSCRITS 25 535	PARTICIPATION 77,5 %	
C.F.D.T.	5.176	27,4 %	51 sièges (+ 3)
C.G.T.	3.209	17 %	23 sièges (+ 4)
F.O.	3.060	16,2 %	29 sièges (+ 2)
C.G.C.	3.036	16 %	34 sièges (+ 1)
S.P.A.E.N.	2.488	13,2 %	25 sièges (- 1)
C.F.T.	1.386	7,3 %	13 sièges (- 5)
C.F.T.C.	356	1,9 %	2 sièges (+ 1)
C.G.F.I.	198	1 %	0 siège (- 1)

ETS PORCHER(REVIN 08) 960 salariés

Progression importante de la C.F.D.T. au 1er collège
C.F.D.T. 204 voix 42,80 % (+ 7,9 %)
C.G.T. 256 voix 53,6 % (- 6,8 %)

PRIX : TOUJOURS EN HAUSSE

Le dernier indice officiel des prix à la consommation révèle que ceux-ci ont augmenté en moyenne de 1,6 % entre le mois de mars et le mois d'avril. Ce qui représente une augmentation en 1 an de plus de 13 %, et laisse augurer d'une hausse pour l'année 1974 de 18 %. Et encore, on admet généralement que l'indice officiel de l'I.N.S.E.E. est nettement en dessous de la réalité...

LA FGM CFDT S'ADRESSE AU PATRONAT DE LA METALLURGIE

Il faut battre le fer quand il est chaud !
C'est pourquoi il nous a semblé opportun de nous adresser à l'U.I.M.M. pour demander l'ouverture d'une négociation sur toutes les grandes revendications urgentes et à moyen-terme que les travailleurs entendent voir résoudre rapidement.
L'U.I.M.M. doit comprendre que les salariés ne veulent pas faire les frais de la

politique d'austérité du gouvernement et du patronat et qu'il ne peut être question de pause sociale dans la période inflationniste actuelle.

Vous trouverez ci-dessous l'essentiel du texte de la lettre de la F.G.M. et la présentation non limitative des objectifs revendicatifs que nous entendons aborder avec le patronat.

Monsieur le Président,

Notre Fédération a procédé à un examen approfondi de la situation des métallurgistes. Elle a constaté une dégradation progressive de leurs conditions de vie et de travail due aux conséquences de la politique poursuivie par le Gouvernement et le Patronat.

La prise de conscience du caractère néfaste d'une telle politique a entraîné la grande majorité des travailleurs à exprimer dans des luttes récentes et nombreuses, ainsi qu'à l'occasion de l'élection présidentielle, leur volonté de changement et en particulier, la nécessité de réformes et de satisfactions sociales.

Ces constatations nous amènent à affirmer que le moment est largement venu d'aborder, à fond et en détail, les problèmes qui font l'objet des revendications nationales des métallurgistes et le contentieux qui s'accumule au niveau de l'U.I.M.M....

...Depuis 1971, les difficultés rencontrées dans les discussions avec votre Organisation vont en s'amplifiant : discussions sur les classifications en route depuis 6 ans, faiblesse des propositions pour déterminer une véritable politique de réduction de la durée du travail, bâclage de la deuxième étape de mensualisation, refus d'envisager une véritable perspective de statut unique, inefficacité par détournement ou blocage dans l'application des dispositions relatives aux problèmes d'emploi, etc. sans parler de l'impossibilité d'aborder, avec vous, la question essentielle d'une politique salariale cohérente et répondant aux nécessités actuelles.

Bref, il apparaît, à notre avis, que l'U.I.M.M. et revenue peu à peu et volontairement à une pratique qui était celle des années 1967 où elle maintenait obstinément fermée sa porte aux revendications et aux demandes des Fédérations syndicales.

C'est pourquoi, mettant à profit la prochaine réunion plénière convoquée pour les 25 et 26 juin au sujet des classifications, nous proposons que nous puissions consacrer le temps nécessaire, en début de cette réunion, pour établir, d'un commun accord après échange de vues suffisant, l'ordre du jour de ce qui pourrait constituer le programme de nos futures et indispensables discussions et négociations.

Jacques CHEREQUE
Secrétaire Général

LES OBJECTIFS REVENDICATIFS

SALAIRS ET POLITIQUE SALARIALE

Décision d'une mesure immédiate pour l'ensemble des métallurgistes palliant les effets de l'inflation, assurant une progression valable du pouvoir d'achat avec priorité aux basses rémunérations.

Définition d'une politique salariale par l'établissement d'une grille nationale de salaires.

En commun avec la C.G.T., nous défendrons un salaire mini à 1 505 F avec un taux horaire (TE6) de 8,60 F (pour 40 heures prime de production incluse à l'exclusion de toute autre prime), ainsi que l'octroi immédiat d'une indemnité exceptionnelle uniforme de vacances.

EMPLOI

Examen approfondi du contenu et des objectifs prévus par l'accord sur l'emploi et du fonctionnement de ses institutions, notamment des commissions sectorielles et régionales, pour donner à l'accord son maximum d'efficacité au niveau des entreprises et des groupes.

REDUCTION DE LA DUREE DU TRAVAIL

Reprise de la négociation avortée de Février 1974, sur les bases des propositions communes de notre Fédération et de la F.T.M./C.G.T., en incluant les aspects liés à l'âge de la retraite et les questions posées par le développement du travail posté.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Sans chercher à fixer un code précis, au niveau national, définition de recommandations nationales et détermination des moyens à mettre en œuvre pour effectivement alléger la peine des travailleurs, assurer réellement leur sécurité et modifier l'organisation de la production.

LIBERTES ET DROITS SYNDICAUX

Garantie du droit syndical, extension, amélioration et adaptation aux nécessités des entreprises (taille, travail en équipe et en poste, concentrations industrielles).

CONVENTION NATIONALE ET STATUT UNIQUE

Constitution d'un ensemble cohérent et national des dispositions assurant la couverture sociale des métallurgistes français.

Ordonné autour d'un **statut social unique**, c'est-à-dire valable dans ses principes, ses garanties, ses droits fondamentaux, pour toutes les catégories de travailleurs, relié à une grille de classifications nationales déterminant un barème de salaires garantis,

complété des dispositions relatives à l'emploi, la formation, la durée et les conditions de travail,

cet ensemble constituerait la **Convention Collective Nationale** dont les métallurgistes affirment maintenant l'indispensable et urgente nécessité.